



## LETTRE du Maire

*Il ne suffit pas de constater, il faut agir et proposer des solutions.*



*Chères Plouhatines, Chers Plouhatins,*

La Lettre du Maire est pour moi un lien privilégié très personnel entre le Maire et les habitants en complément du bulletin municipal. Elle a pour objectif de vous rendre compte régulièrement de l'action que nous engageons et des perspectives que nous traçons pour l'avenir de notre ville.

Consacrer ce premier numéro de la Lettre du Maire, à l'économie, c'est rappeler la priorité qui est celle qui nous anime au sein de la municipalité : **comment maintenir chez nous l'activité, les emplois, les nouvelles générations ? Comment garder une commune vivante et dynamique ?**

C'est certainement là le sujet le plus difficile à traiter car c'est s'attaquer aux causes des problèmes sociaux. Vous êtes nombreux à vous poser des questions sur l'attractivité de notre territoire, sur la pérennité des commerces, sur les maisons qui ne trouvent pas acquéreur, sur le chômage persistant, sur le renouvellement de la population... Il ne faut pas noircir le tableau : Plouha continue à gagner des habitants et reste une commune dynamique. Mais pour le reste, il ne suffit pas de constater, il faut agir et proposer des solutions.

On me dira, l'économie c'est la compétence de la Région, de la communauté de communes... Dans un pays décentralisé, **j'ai la conviction que chaque strate de responsabilité doit s'associer à l'effort collectif de redressement économique et social.** Si la France est décentralisée c'est justement parce que nous faisons le pari de confier à des élus proches du terrain, qui sont censés connaître les forces et les faiblesses de leurs territoires, les rennes des politiques économiques à mener.

A l'heure où nos partenaires, l'Etat et les collectivités locales, recentrent leurs activités sur leurs domaines de base, nous devons nous aussi préciser l'action municipale et éviter la dispersion. En plus de nos missions de bases, **il nous appartient dès lors d'entretenir une réflexion approfondie pour déterminer les politiques économiques utiles** et celles qui restent co-financées par les autres acteurs publics.

Mener une telle réflexion n'a rien d'abstrait. Bien au contraire, **c'est très concrètement penser à ceux qui sont confrontés aux difficultés au quotidien** parce qu'ils sont sans emploi, parce qu'ils sont isolés, parce qu'ils sont confrontés à une situation précaire.



## LETTRE du Maire

*Il nous est fait obligation de viser la préservation de l'environnement*

### Urbanisme : quelles orientations pour demain ?

Avant toute réflexion sur le développement économique futur, il faut **faire un état des lieux des forces et obligations qui pèsent sur notre commune**. Le Plan local d'urbanisme qui détermine les espaces de vie et de développement est la projection matérielle d'une politique de développement économique. Toutefois dans une commune littorale, il convient de respecter un certain nombre de règles.

La Cour administrative d'appel de Nantes vient de rendre un arrêt le 13 février 2015 qui censure la constructibilité d'un certain nombre de hameaux plouhatins au visa de l'article L 146-1 du code de l'Urbanisme issu de la loi Littoral de 1986 suivant lequel « l'extension de l'urbanisation doit se réaliser en continuité avec les agglomérations et villages existants ». Qu'est-ce qu'un « village » au sens de la loi Littoral ? La réponse est laissée à l'appréciation du juge.

Le Plan Local d'Urbanisme adopté le 10 mars 2010 avait classé comme « village » Kermaria, Kérégal, Saint-Laurent, Ty Gwen, Le Palus, le Dernier Sou Est, le Dernier Sou Ouest, le Goasmeur, La Trinité, Keraoul, Le Turion et Bréhec en créant des zones permettant l'extension de l'urbanisation en continuité de ces hameaux.

Dans leur décision du 13 février, les juges précisent qu'un seul hameau à Plouha peut être considéré comme un « village » : Bréhec. En revanche, il ferment la possibilité d'étendre l'urbanisation en périphérie des hameaux de Kermaria, Kérégal, Saint-Laurent, Ty Gwen, Le Palus, le Dernier Sou Est, le Dernier Sou Ouest, le Goasmeur, La Trinité, Keraoul, Le Turion et Bréhec qui pourront être densifiés sans extension.

D'un côté, les juges rappellent la possibilité d'étendre l'urbanisation en continuité du bourg et de Bréhec. **De nouveaux logements pourront être construits en périphérie du bourg pour accompagner le dynamisme démographique de notre commune**. Cette urbanisation devra se faire en cercles concentriques autour de l'agglomération centrale. C'est la raison pour laquelle, alliée à d'autres impératifs législatifs, **nous avons entamé une révision générale du plan local d'urbanisme afin de préciser le développement futur de cette urbanisation ainsi que les autres aspects de développement économique de notre territoire**.

De l'autre côté, **il nous est fait obligation de viser la préservation de l'environnement sur les autres espaces de la commune. Autant faire d'une pierre deux coups en s'appuyant sur cette obligation pour promouvoir notre commune**, favoriser son rayonnement et dynamiser son économie touristique. C'est là, tout l'enjeu de la politique de classements et de recherche de labels.



## Pour une véritable politique économique de promotion

Comment maintenir et renforcer le dynamisme économique de notre commune ? Une réponse nous semble essentielle : miser sur les spécificités de notre territoire en partenariat avec les communes qui partagent ces mêmes spécificités. **Misons sur notre patrimoine naturel et littoral exceptionnel avec le double objectif de préservation du patrimoine environnemental et de développement d'un tourisme respectueux de ce patrimoine. Plouha offre en effet un terrain de liberté à tous ceux qui recherchent une nature sauvage, sauvegardée, protégée avec de grands espaces.**

Dans ce sens la municipalité vient de lancer ces derniers mois plusieurs projets de promotion de notre territoire et de ses spécificités littorales et environnementales afin de dynamiser l'économie touristique et maintenir l'activité économique chez nous. Comme pour vendre tout produit, la promotion c'est-à-dire la publicité est indispensable.

**Port d'intérêt patrimonial** - Le 15 décembre dernier la commune a déposé sa candidature afin d'obtenir le label « port d'intérêt patrimonial » pour le port de Gwin Zégal. Cette démarche qui met en valeur le patrimoine bâti maritime de Bretagne vise à préserver et entretenir les traces de notre histoire maritime en partenariat avec les acteurs locaux. Le réseau de promotion touristique ainsi créé et soutenu par la Région, favorisera de nouvelles formes de découvertes culturelles et maritimes.

**Passeport vert** - Partant du constat que 69 % des touristes qui cherchent une « destination verte éco-responsable » ne trouvent pas, l'ONU a mis en place un programme pour l'environnement et « un passeport vert » qui promeut les territoires, les labels, les produits locaux, les restaurants, avec des guides en faveur des professionnels. Le 11 décembre, avec la commune de Plouézec notre territoire a été retenu pour l'expérimentation française de cette application numérique menée par l'Association nationale des élus littoraux.

**Espace remarquable de Bretagne** - Le 26 janvier dernier, j'ai cosigné un courrier à l'adresse du président de la région Bretagne, avec les maires de Plouézec et Paimpol, pour demander la création d'un Espace remarquable de Bretagne qui a comme objectif premier de protéger les sites les plus représentatifs du patrimoine écologique ou géologique en Bretagne. Sans contrainte supplémentaire cela permettra de subventionner nos projet d'aménagement par la Région jusqu'à 80 % et pourrait préfigurer un parc naturel régional.

**Patrimoine mondial** - Toujours en partenariat avec les maires de Plouézec et Paimpol, je viens de lancer les démarches pour envisager un classement au patrimoine mondial de l'UNESCO. Une première analyse montre que notre territoire peut répondre aux critères exigés. La création d'un **grand site de France** sera également à rechercher comme préalable. Une délégation spéciale viendra à Plouha au printemps pour analyser la faisabilité du projet. En moyenne, un tel classement **augmente d'un tiers les recettes de l'économie touristique.**

Ces expérimentations apparaissent essentielles si l'on veut développer une politique économique pour notre territoire.

## LETTRE du Maire

“Misons sur les  
spécificités de  
notre territoire.”



## LETTRE du Maire

“Un intérêt bien partagé est un gage de réussite.”

### Vers une communauté de communes du Goëlo ?

Pour promouvoir les richesses de notre territoire, son patrimoine naturel et historique exceptionnel, nous pouvons mesurer concrètement l'intérêt de **nous rapprocher de nos voisins littoraux avec lesquels nous partageons ces spécificités communes bien marquées** (Plouézec, Tréveneuc, Paimpol, Paimpol-Goëlo, Sud-Goëlo...). Nous sommes déjà tous confrontés à l'application de la loi littoral, aux contraintes spécifiques que cela pose dans la gestion de l'urbanisme, **nous partageons les mêmes enjeux de développement touristique littoral. Nous gagnerions beaucoup à travailler ensemble de manière plus étroite en constituant une communauté de communes unique fusionnant les trois communautés de communes du Goëlo côtier** : Sud-Goëlo, Lanvollon-Plouha et Paimpol-Goëlo.

Avec un budget beaucoup plus important, cet organisme plus fort serait un moteur essentiel pour soutenir les efforts investis dans la promotion commune de notre territoire, la défense et la mise en valeur de nos spécificités communes.

De plus, l'ensemble des habitants de ce territoire a le même bassin d'emploi : Saint-Brieuc. Le **développement des axes de communication** (la route départementale 786 en tête) est un élément crucial si l'on veut avoir une véritable politique de développement et vitalisation de notre territoire qui comptera maintenant trois pôles d'emplois nouveaux : la maison d'accueil spécialisée à Plouha, la base de maintenance des éoliennes à St Quay, l'hôpital mutualiste à Plérin. **Plus nous serons proches des pôles d'emploi, plus notre territoire pourra accueillir de nouvelles générations créant ainsi de nouveaux besoins économiques sur notre commune.** Voilà une réponse concrète à toutes les questions de fermetures de commerce, de vieillissement de la population, de perte de population de nos bourgs.

Saisissons les occasions de mutualisation qui se présentent à nous. Ma conviction est qu'un intérêt bien partagé est un gage de réussite. Il permet de vrais projets communs économiquement structurants qui profitent à tous – au lieu de réaliser tours à tours des projets d'intérêt strictement communal –. C'est pourquoi, il me semble intéressant de rapprocher les trois communautés de communes du Goëlo côtier : Sud-Goëlo, Lanvollon-Plouha et Paimpol-Goëlo. Nous avons tant à faire ensemble !

### Oser sans peur pour réussir

Tout comme l'avenir de la France, **l'avenir de nos communes dépend de leur capacité à se réformer.** C'est la voie que vous avez choisie depuis près d'un an pour Plouha et que vous avez confirmée le 30 mars 2015. Nous oeuvrons dans ce sens avec dynamisme et enthousiasme.

Je vous présenterai dans la prochaine Lettre du Maire, le budget que nous avons voté et qui inscrit un important programme de voirie et des investissements conséquents en faveur de l'école.

*Bien à Vous,*

Eric DUVAL  
Maire de Plouha

*Eric Duval*